

hongroise en Roumanie et minorité russe en Ukraine) un statut d'autonomie parce que les deux États craignent que la loyauté dite naturelle de ces minorités nationales envers leur patrie voisine (p. ex. la Hongrie et la Fédération de Russie) ne devienne un lien d'allégeance pouvant compromettre les frontières existantes. En Europe de l'Ouest, le processus d'unification remet également en question les notions fondamentales de loyauté et d'allégeance. Pourtant beaucoup d'eurofédéralistes soulignent l'urgence de définir, à défaut de créer, une « identité européenne commune ». Pour reprendre les mots de Sabine Strauss, c'est là « le seul moyen » de justifier la création d'un super-État européen. Apparemment, même les eurofédéralistes les plus convaincus ne croient plus au concept « d'unité spontanément concrétisée par la diversité » (Jean Monnet) qui présidait à la création de la Communauté européenne vers la fin des années 50 et ils sont conscients du fossé qui existe entre l'allégeance et la loyauté. La nécessité de fabriquer une « loyauté européenne commune » demeure peut-être le seul argument raisonnable contre une intégration rapide des nouvelles démocraties (Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Roumanie, etc.) à l'Union européenne. Pour devenir une vraie structure fédérale, l'Union européenne doit, selon l'ancien président Jacques Delors, « s'approfondir d'abord et seulement ensuite s'élargir<sup>38</sup> ». Autrement dit, l'allégeance (qui existe dans le cadre d'une « citoyenneté européenne commune » figurant sur les passeports) doit graduellement être convertie en loyauté.

Tant que plusieurs allégeances se font concurrence, le fédéralisme demeure une formule politique des plus instables. Comme l'explique Raymond Aron, « on peut mesurer la légitimité de la structure de l'État (par exemple la réalité d'une allégeance commune fondée sur l'identité) par une seule question : êtes-vous disposé à faire des sacrifices personnels pour votre pays<sup>39</sup> ? ». L'allégeance, soit l'ultime loyauté, dépend de la structure (sous-unité nationale ou État fédéral) à laquelle le citoyen identifie son pays. Cependant, l'allégeance fédérale ne se définit pas seulement en termes de « sentiment d'appartenance » du citoyen à l'égard d'un État fédéral. La « loyauté » des sous-unités envers le gouvernement fédéral est également essentielle au bon fonctionnement du fédéralisme. Dans ce contexte, l'allégeance est un problème aussi institutionnel (ou constitutionnel) que sociologique, puisque l'allégeance fédérale ne repose pas principalement sur l'identité commune, mais sur des intérêts communs. Donc, un système fédéral bien conçu et dont les pouvoirs sont clairement répartis, serait en mesure de susciter des allégeances multiples non conflictuelles. Il convient de souligner encore une fois l'importance des sous-unités afin de comprendre ce qui fait la spécificité du fédéralisme en ce qui concerne l'État-nation, mais aussi les processus de décentralisation et le confédéralisme ou la consociation. Le fédéralisme ne protège pas les « identités multiples » en général, tout État-nation peut tout aussi bien s'en charger, mais précisément les identités liées aux sous-unités. La souveraineté est

38. C'est ce qu'on appelle le dilemme de l'approfondissement ou de l'élargissement.

39. R. ARON, *Guerre et paix entre les nations*, Paris, Armand Colin, 1966.